

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Compte rendu - Sixième séance du groupe d'accompagnement, 01 juin 2017

20h00, Maison de Quartier Sous-Gare

Participants

Habitants :	Membres du groupe d'accompagnement
Équipe Pôle Gare :	Nathalie Luyet, Marianne Baudat, Melissa Pestalozzi.
Mandataire démarche participative (Label Vert) :	Philipp Schweizer, Laura Mosimann
Mandataire projet d'aménagement espaces publics (Hüsler & associés) :	Emmanuel Graz, Pascal Amphoux
Conseillers municipaux :	Florence Germond, Natacha Litzistorf et Pierre-Antoine Hildbrand

Accueil et rappel des étapes précédentes

Philipp Schweizer (PS) souhaite la bienvenue aux participants pour cette sixième séance du groupe d'accompagnement et salue la présence des trois conseillers municipaux présents.

PS prie les participants de signer la liste de présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Accueil et rappel des étapes précédentes
2. Point de situation sur le projet d'aménagement des espaces publics
3. Recueil par la Municipalité de l'avis des habitants
4. Suite du processus

Natacha Litzistorf (NL) souhaite à son tour la bienvenue aux participants, remercie les habitants pour leur participation et souligne que la Ville de Lausanne est très favorable aux démarches participatives. La Municipalité souhaite examiner un point supplémentaire dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes, à savoir la piétonisation de la partie est du chemin des Fleurettes. Le but de la soirée est d'entrer en discussion avec les habitants sur ce point précis et d'écouter leurs réactions. Elle ajoute qu'un projet connaît forcément des temps de réflexion, des phases plus lentes, puis à nouveau plus intenses. Le processus d'avancement d'un projet n'est pas linéaire.

PS fait un bref retour sur les étapes précédentes de la démarche participative : diagnostic, établissement des enjeux et objectifs, retours sur l'avant-projet et suivi de l'élaboration du projet par le groupe d'accompagnement.

Point de situation sur le projet d'aménagement des espaces publics

Emmanuel Graz (EG) fait un rappel du projet et de ses principes d'aménagement : une zone de rencontre (20km/h) dans tout le quartier, des bandes équipées sur les axes structurants, traitement des entrées du quartier, réalisation de trois places et placettes : deux au chemin de Fontenay et une sur le chemin des Fleurettes.

Suite à la demande de la Municipalité, EG a étudié les implications de la mise en zone piétonne du barreau est du chemin des Fleurettes :

- l'entrée serait fermée au trafic motorisé, la seule entrée dans le quartier serait l'entrée nord (Marc Dufour) ;
- un report de la charge de trafic sur l'entrée nord et sud et la partie ouest (principalement sur le chemin de Fontenay) ;
- des points sont à étudier en détail : est-ce que le chemin de Fontenay pourrait rester en sens unique ? Serait-il possible de maintenir la zone 20km/h dans tout le quartier suite au report du trafic (charge de trafic limitée sur les zones à 20 km/h) ? Comment faudrait-il répartir le stationnement (suite à la perte de places sur le chemin des Fleurettes) ?

Recueil par la Municipalité de l'avis des habitants

PS ouvre la discussion aux questions et réactions des participants.

- *Une participante demande pourquoi la Municipalité vient avec cette nouvelle proposition à ce stade du projet ?*

Pierre-Antoine Hildbrand (PAH) : il y a une forte volonté de retravailler l'espace public. Pour le quartier des Fleurettes les attentes sont élevées, étant donné que c'est l'un des premiers quartiers dans le périmètre de la gare qui sera réaménagé. Les améliorations doivent non seulement bénéficier aux habitants du quartier, mais également à des tiers. Une zone piétonne est plus accessible pour tout le monde et il s'agit d'en développer à des endroits non commerciaux et moins centraux. C'est une responsabilité par rapport à l'ensemble de la Ville et non seulement à un quartier.

- *Une participante : qu'est-ce qu'une zone piétonne apporte concrètement aux habitants ? Quel est le cadre légal ? Quelles sont les contraintes / avantages / désavantages ?*

EG : la différence avec une zone de rencontre est que dans une zone piétonne les transports individuels motorisés ne sont pas autorisés. Dans une zone de rencontre les piétons ont la priorité, mais il n'y a pas de restriction pour les transports individuels motorisés. Actuellement, il ne peut pas se prononcer sur la question de la compatibilité entre une zone piétonne et les accès aux garages privés. A ce stade, il n'est pas possible de dire s'il s'agira d'une zone piétonne ou d'une zone « bordiers autorisés ».

- *Une participante remarque que les voitures qui circulent dans le quartier sont les bordiers.*

EG présente les chiffres d'un comptage de fin août 2016 à l'heure de pointe du soir. Ce sont deux véhicules par heure qui prennent un raccourci à travers le quartier, les autres 30 restent dans le quartier. Les chiffres ne sont pas statistiquement représentatifs, mais ont servi à comprendre le fonctionnement de la circulation dans le quartier au moment du pré-projet.

- *Une participante : que deviennent les places prévues sur Fontenay si le trafic est augmenté ? Comme il y a beaucoup d'enfants dans la partie ouest du quartier, l'idée était justement d'y faire notamment une place de jeux.*

EG donne la réponse du mandataire. Le projet propose l'extension de la zone 20km/h à l'ensemble du quartier pour lisser les différences et ajouter des places dans la partie ouest. Si on change une partie en zone piétonne, le projet va changer, y compris les places. Il faudrait trouver d'autres réponses

cohérentes.

Florence Germond (FG) donne la réponse politique. Ce n'est pas à cause de questions financières que la Municipalité mène cette réflexion. Il s'agit de réfléchir s'il est possible d'aller encore plus loin, d'être innovant et d'étendre les zones piétonnes également à des rues non commerciales.

- *Un participant exprime son enthousiasme. Selon lui cette idée s'inscrit dans la suite des réflexions faites auparavant. Il reconnaît que ça augmenterait son confort de vie car il habite dans la partie où la zone piétonne serait réalisée.*
- *Une participante exprime un sentiment de découragement. Depuis une année, les habitants participent à cette démarche. Cette proposition remet en question tout le travail qui a été fait depuis une année et fait réapparaître les deux pôles et les deux « sortes » d'habitants entre la partie est et ouest du quartier.*
- *Quels sont les avantages concrets de cet aménagement, en plus du fait que cela fait sens de proposer une zone piétonne en dehors des zones commerciales ? Quel est l'argument fort pour faire une zone piétonne à cet endroit précis ?*
- *Un autre participant est favorable car il habite également dans cette partie, mais il comprend les habitants du chemin de Fontenay et leurs réactions. Il remarque qu'il est très difficile de juger, étant donné le manque d'information et de réponses concrètes sur certains points.*
- *Une participante oppose que le passage en zone de rencontre de tout le quartier ne doit pas être remis en question, c'était un consensus trouvé constituant la base du projet. Si on raisonne par rapport aux enfants qui jouent dans la rue, il faudrait piétonner la partie des Fleurettes au sud du square, ou il n'y a pas de garages, ainsi que la partie du chemin des Epinettes qui est entouré d'immeubles avec des familles et qui est une impasse.*

NL rappelle sa remarque sur le « cycle de projet », énoncée lors de l'introduction à la soirée. Il ne faut pas perdre l'enthousiasme, on se trouve dans une phase de proposition, d'idées. La Municipalité est ici ce soir pour entendre les avis des habitants et voir s'il est possible de tester un autre régime de circulation avec encore plus de tranquillité sur une partie du quartier.

PAH ajoute que le quartier des Fleurettes rayonne. L'attractivité de la gare va s'accroître et le quartier des Fleurettes va en bénéficier par sa proximité. De plus, le taux de motorisation est en diminution. La Municipalité souhaite faire un pas supplémentaire, être innovante et aller plus loin que d'améliorer le statut quo. La proposition de cette idée ne va pas contre le projet ou le travail effectué.

- *Un participant remarque que l'essentiel est d'éviter de favoriser le transit dans les deux parties du quartier. C'est pourquoi on est arrivé à proposer une zone 20 dans tout le quartier. Si une zone piétonne est aménagée sur une partie du chemin des Fleurettes, l'ensemble du trafic passera par le chemin de Fontenay.*
- *Pourquoi la Municipalité ne propose-t-elle pas de transformer l'ensemble du quartier en zone piétonne ?*

EG : à l'échelle du quartier, ce ne serait pas possible car ça ressemblerait à une zone de bordiers autorisés. Pour l'instant, il n'est pas clair, d'un point de vue juridique, si une zone piétonne avec des garages privés est possible et à quelles conditions.

Une participante remarque que cette proposition met en cause toutes les réflexions faites autour de l'aménagement des deux places. Avec le surplus de circulation sur le chemin de Fontenay, il faudrait tout revoir. C'est intéressant de réfléchir à une zone piétonne, par contre, il faudrait faire quelques ateliers pour discuter et élaborer ensemble cette proposition.

PS rappelle que ce soir, il n'y aura aucune décision prise. Mme Litzistorf l'avait dit au début : Le projet ne va pas continuer sans les habitants.

- *Une participante demande si ce serait imaginable d'ouvrir un autre accès sur le chemin des Fleurettes (rue privée qui débouche sur le chemin du Mont d'Or), afin d'arriver à un compromis avec le projet existant ? Et pour ne pas perdre la zone 20 dans tout le quartier ?*
- *Une autre participante ajoute qu'elle trouverait très dommage de faire un double-sens sur le chemin de Fontenay car cela changerait l'ensemble du projet. Le but était de limiter la circulation. Elle propose d'enlever toutes les places bleues sur le chemin des Fleurettes pour faire une grande place de jeu.*
- *Concernant les bordiers autorisés : serait-il possible de limiter l'accès ? La participante ajoute que la piétonisation est proposée sur un tronçon où la densité de population est faible, alors que le report du trafic se fait sur la partie où il y a beaucoup plus d'habitants.*

EG répond qu'à sa connaissance, la Ville ne souhaite plus donner des autorisations de bordiers sur l'espace public, car cela reviendrait à une privatisation.

FG confirme que la Municipalité ne souhaite pas d'accès bordiers sur le domaine public, c'est une position de principe. Le domaine public est entretenu avec l'argent public, tout le monde doit donc pouvoir passer.

- *Un participant : est-ce que la Municipalité a tenu compte dans sa réflexion du futur stationnement souterrain à la gare, ainsi que du développement de la surface commerciale qui amènera plus que 100 camions supplémentaires par jour dans cette partie de la ville ?*

PAH : il n'y a pas d'agenda caché en lien avec le développement de la gare. L'idée est d'avoir des zones piétonnes où les gens peuvent basculer pour cheminer plus paisiblement. Le but de ce soir est de voir si cette proposition est à examiner plus attentivement. La Municipalité ne souhaite pas casser le projet et les réflexions faites auparavant.

- *Un participant : est-ce que des études de trafic sur les parkings ont été faites ? Le chiffre de 120 camions supplémentaires par jour sort de l'étude d'impact.*

Nathalie Luyet (NLu) répond que cette question est en cours d'étude.

- *Un participant remarque qu'on mélange deux niveaux : « l'architecture urbaine » et « l'ingénierie du trafic ». Le premier réfléchit où planter des arbres ; le deuxième comment gérer et influencer le fonctionnement de la circulation avec les outils à disposition. Si un aménagement montre un avantage dans une partie du quartier, il ne faut surtout pas qu'il ait un désavantage sur l'autre partie.*

EG rappelle qu'il est très important de trouver une solution favorable pour l'ensemble du quartier, et non pas de proposer une solution avantageuse pour une partie du quartier qui engendre des conséquences négatives pour une autre partie.

- *Une participante : dans quel projet global ce petit bout de zone piétonne dans un quartier d'habitations s'inscrit-il ? Quel est l'avantage pour la globalité ?*

PAH : Il faut travailler sur des petits bouts qui rayonnent, tels que l'exemple de la zone piétonne vers l'arrêt Ours.

- *Etant donné la volonté de rapprocher les deux parties du quartier, est-ce que la Municipalité a réfléchi à faire une zone piétonne sur le chemin de Fontenay, qui est plus centré ?*

NL : Ce n'a pas été envisagé. Ce soir la Municipalité est là pour entendre les réactions des habitants.

- *Une participante constate que le trafic piéton a augmenté depuis la création de la zone de rencontre. Ce serait donc très dommage d'augmenter le nombre de voitures sur le chemin du*

Mont-Tendre.

- *Un participant : pourquoi ne lierait-on pas la Voie verte avec la zone piétonne ?*

EG explique que la voie verte est un itinéraire avec quelques panneaux d'indication. Si on souhaitait lier la zone verte avec la zone piétonne, il faudrait mettre le chemin du Mont-Tendre en zone piétonne. De nouveau, c'est une échelle trop grande, car il y a trop de garages et de bordiers.

- *Une participante demande pourquoi on garde des places de stationnement sur l'est du chemin des Fleurettes ? Les éliminer permettrait déjà d'améliorer grandement la sécurité.*

EG : ce point a été discuté lors des ateliers, mais pourrait être modifié.

- *Un participant demande comment l'augmentation du nombre de cyclistes sur le chemin du Mont-Tendre avec la création de la voie verte pourrait cohabiter avec l'augmentation du trafic suite à la création de la zone piétonne ?*

FG répond que le chemin principal de la Voie verte passe devant le pôle muséal au nord des voies et qu'il y a un deuxième axe au sud des voies qui traversera le quartier des Fleurettes.

NLu ajoute qu'il s'agit d'une traversée de mobilité douce depuis la place de la Gare et jusqu'au pont Marc-Dufour. Durant le chantier, ce sera l'accès pour les camions, ensuite le tronçon sera libéré pour la mobilité douce.

PS résume les points forts énoncés durant la soirée et invite les participants à compléter, si nécessaire:

- Un besoin d'équilibre et d'équité par rapport aux deux parties du quartier.
- Une volonté forte de ne pas générer un trafic plus important.
- Une ouverture à une zone piétonne, mais se pose la question de l'endroit adapté.
- Un questionnement sur le lien entre les différentes parties du quartier ; quelle est la qualité de cet espace public « de connexion » ?
- Un besoin de disposer de chiffres et de connaissances approfondies sur les conséquences pour pouvoir évaluer la proposition.
- *Une participante soulève la question du calendrier : les habitants attendent depuis des années l'aménagement notamment du chemin des Fleurettes. Cette proposition remet tout le projet en question ; va-t-elle donc retarder le calendrier de 1-2 années ?*

NLu présente le calendrier de la suite du processus :

- Révision du projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes.
- Présentation au groupe d'accompagnement d'un avant-projet en septembre 2017.
- Elaboration du projet.
- Présentation du nouveau projet à la Municipalité de Lausanne fin octobre 2017.
- Envoi au canton pour examen préalable en décembre 2017.
- Mise à l'enquête en avril 2018.

NL remercie les participants et souligne que les représentants de la Municipalité ont bien entendu les habitants sur le fond et la forme. Elle clôt la discussion et invite les participants à continuer les discussions autour du verre de l'amitié.

Procès-verbal : LV

